

Communiqué de presse

La Ferme Marais réhabilitée ouvre ses portes : 120 places d'hébergement d'urgence inaugurées à Orly



L'AUVM inaugure la réhabilitation du dernier corps de ferme de la ville d'Orly. Les 2200 m² regroupent aujourd'hui 34 appartements relais d'hébergement d'urgence pour 120 personnes orientées par le SIAO 94, une crèche de 30 berceaux, une serre-potager et une salle culturelle en plein centre historique.

La Ferme Marais, lieu atypique datant du XVIII^e siècle situé avenue de l'Aérodrome, ouvre ses portes. Le ruban inaugural sera coupé le 9 mars prochain. Géré par l'AUVM, association d'hébergement d'urgence et maître d'ouvrage, le bâti réhabilité voit le jour après 18 mois de chantier. Soutenue par l'Union Européenne, la Région Île-de-France et le département du Val-de-Marne, cette opération a coûté près de 7,4 M €.

120 personnes en appartements relais individuels accueillies dans ce nouveau Centre d'Hébergement d'Urgence

«On ne peut pas travailler efficacement avec un public en situation d'urgence sociale si les conditions d'accueil ne sont pas optimales et cela commence par le cadre de vie. Ce n'est ni un hôtel ni un dortoir, c'est un lieu dans lequel les personnes pourront envisager plus sereinement leur futur», explique l'équipe de Direction de l'AUVM. Ce lieu singulier en Île-de-France propose une autre vision des centres d'hébergement d'urgence, plus inclusive et moins stigmatisante pour les personnes accueillies. Au-delà de la création de places d'accueil, le but est de créer des appartements relais qui répondent aux besoins réels des personnes. En plus d'être un lieu sécurisé, l'appartement garantit l'intimité familiale et répond aux normes d'un appartement classique.

Un projet global qui inclut les habitants du quartier

Si on y cultivait autrefois des céréales, la Ferme Marais cultivera demain un meilleur vivre-ensemble. Outre les appartements relais, le complexe compte également une crèche de 30 berceaux, une serre-potager et une salle culturelle. Une des clés du projet est de créer un lieu où tout le monde peut se rencontrer. Grâce à la serre-potager ou encore la salle culturelle, l'intention est de promouvoir les interactions sociales, le lien entre les personnes, la transmission des savoirs, pour que chacun se sente légitime au sein d'un même espace.

Un patrimoine valorisé dans le respect de l'environnement

Dans le respect des normes fixées par les Architectes et Bâtiments de France, l'architecte du projet Mariu Sananikone et l'entreprise Genere, tous deux spécialistes en réhabilitation, ont réussi à valoriser ce patrimoine historique témoin du passé agricole de la ville. C'est donc avec l'appui d'un large réseau de partenaires que la réhabilitation a été pensée. Une approche environnementale attentive garantit la maîtrise de la consommation énergétique avec, entre autres, l'intégration d'énergies renouvelables notamment par l'installation de la géothermie. Histoire et rénovation ont été pensées en intégrant des concepts innovants telle que la « boîte dans la boîte ». Cette technique permet de conserver les murs d'origine et d'isoler le logement en ajoutant à l'intérieur une structure en bois. Soutenue par l'Europe via le FEDER, la Ferme Marais fait l'objet d'une certification Patrimoine Habitat & Environnement.

A PROPOS DE L'AUVM

Créée en 1985, l'AUVM est une association d'hébergement d'urgence. Nous travaillons pour des conditions d'accueil dignes, afin que chacun puisse se réaliser et trouver une place dans la société.

NOS MISSIONS

- HÉBERGER & ACCOMPAGNER

Accueillir toute personne en rupture d'hébergement qui nous est orientée.

Indépendamment de ses origines, de son appartenance ou de sa confession, la personne accueillie est placée au centre du dispositif mis en place par l'AUVM afin de trouver ensemble une solution adaptée à sa sortie de l'urgence sociale pour que chacun puisse se réaliser et trouve sa place dans la société.

CONTACT PRESSE

Service Communication

Sabrina Secher :

Mail : communication@auvm.org

Tel : 01 45 97 24 05

Rendez-vous sur www.auvm.org et sur :

